

du pays de Liege qui m'at esté de tout temps bien affecti-
onné et duquel me peux fier, lequel m'at dict que depuis peu
de jours s'est trouvé en l'assemblée des ennemis a Tamplou
près de Namur, auquel lieu disnoit avec M. de Gouy; lequel
luy declarat que leur intention estoit, si tant fut que V^e A.
fist apparat d'estre maistre de la campagne, de se retirer aux
principales villes, retyrant tous les greins et vivres dedens
icelles, alleguant que le ducq d'Alve vint ainsy au bout du
Prince d'Orange, lorsqu'il entroit la première fois à main forte
en ce pays; d'autre part ontre ce dresser quelque camp vo-
lant, pour, lors que V. A. entrerat en pays, iceux venir à
commettre icelle par les espaules, bruslant tout le pays de
Luxembourg, pour oster à V. A. entieremt la commodité des
vivres. Led. gentilhe m'at aussi fait rapport. comme ils se
vantent que leur seroit arrivée grande somme de deniers pro-
cedant de la Royné d'Angleterre, ce que neantmoins bonnemt
ne scaurois croire, veu qu'icelle, ces troubles derniers, at tous-
jours beaucoup plus promis que non desboursé. Le mariage
de M. de Bersele est conclu avecq la marquise de Bergues,
fille de M. de Merode, j'estime que c'est plus pour avoir
l'honneur d'estre marquis, que pour l'esperoir qu'il at de jouyr
longtemps du Marquisat. Monseigneur, je prie le Createur,
etc. De Beuraing le xxvije d'Oct. 1577.

De V^e A. tres hle et très obt Serviteur, L. D. Bt.

 XLI.

(Zie bladz. 263, aant. 1).

Monsgr. Estant hier au soir aux Estats me fust apportée
la 2^e lre de V^e Exce du jour d'avant hier, sur le mesme pro-
pos de celle qu'avoys receue le jour de devant, touchant les
3 points y touchez, pour promptemt remedier aux inconve-
niens qui nous menassent. Or comme la chose se trouvoit
fort à propos, j'en fis aventure à M^{rs} les Estats, leur lisant
et l'une et l'autre lre; sur quoy incontinent me prièrent d'en
dresser quelque minute, ainsy que V. Exce en touche en sa
lre, et comme ce matin j'ay déjà fait; mais toutesfois con-
sidérant de bien près la chose me semble, que pensants eviter
prolixité nous y tomberons. Car pour faire une telle assem-
blée genle. comme en les lres de V. Exce pourjectent, il faud-
ra necessairemt en faire des particulieres des provinces; veu
que c'est chose assurées que les villes ne voudront deputer

avec telle procuration et pouvoir leurs gens, sans estre autorisez aux estats provinciaux, et quant l'une le voudroit l'autre ne le voudra pas; de façon que voilà un grand temps que s'escoule. Puis il est fort à craindre que ni les provinces ni les villes ne voudront accorder tel pouvoir à leurs deputez, principalement au point que concerne les moyens d'argent, sans en avoir le rapport et interposer leur jugement, et si par aventure aucunes y consentent, les autres y feront contradiction; et voilà un empeschement genl. Mais qu'il plaise à V. Exce de considerer, si le point qui concerne les defiances¹ ne pourroit estre remedié promptement, et sans attendre la de assemblée genle ni particuliere, en dressant icy aux Estats un bon formulaire d'Union, presque en la façon comme par ci devant on a fait, *mutatis mutandis*, et qu'on l'envoie de tous costes; car il samble que plusieurs y consentiront très volontiers, en considération de la necessité qu'un chascun voit qu'il y a pour le faire, si on veult remedier aux mauix qui nous pressent très forts. (Veu) que ce poinct estant vidé, les conseils de gens advisés seront moins suspects, et par consequent receus avec plus de faveur, et executez avec plus de chaleur; au moyen de quoy, en pourvoyant au point que concerne les deniers, lequel ne se peult faire sinon par convocation des Estats des provinces (laquelle emporte temps), l'autre de la discipline militaire se pourra plus aisément remedier. Nonobstant tout icy jointe le presente (car je n'ay point de secretaire à la main pour en grosser copie) attendant là dessus le bon plaisir et avis de Ve Exce. J'ay hier au soir communiqué avec ceulx de Phryse et veu leur instruction, et en icelle chargé aucuns poinots; ils insisteront sur le demantelement des deux citadelles, sur l'autorisation du Sgr de Ville à pouvoir changer le Magt, selon que les occurrences et le bien du pays le requerra, au lieu que simplement ils vouloyent obtenir pouvoir de changer et oster celuy qui y est. Je leur ay conseillé de ne toucher le dernier poinct, qui estoit d'autoriser les estats de Phryse pour ordonner et avertir genert tout ce que pour le bien de la province leur sembleroit convenir; car cela eût esté trop suspect aux Estats gen. et comme de tout esbranlé leur autorité, et se peult faire, ès points où il est raisonnable qu'il se face, sans leur autorisation.

¹ Of *deffrayances*; 't woord is niet zeer duidelljk.

Marg. je prie Dieu qu'il maintienne V. Ex^{ce} en sa S^{te} garde et protection, me recommandant tres humblt ès bonnes graces d'icelle. De Bruxelles le 9 de 9bre 1577. [MARNIX].

(Acad. Bibl. te Leiden).

 XLII.

(Zie bladz. 265, aant. ')

Extrait d'une l^{re} escripte à Bruxelles, le xiiij de Janvier 1578, et translatté d'Alleman en François.

Et pour ce que presentemt le Roi de Portugal est intentionné d'employer en Affrique contre les Mores quatre m Allemans, et à cest effect demande avec autres la reste de noz soldatz du regt du feu C^{te} d'Overstein, ont les Estatz et le Prince d'Oranges, sur la poursuyte faicte vers eulx par l'Ambassr dud. Sr Roy, luy accordé la place du monstre et passaige sur la mer. Et comme led. Ambassr voudroit au plustost metre sur les navieres lesd. gens de guerre, luy convient en poursuyvre la despesche. Lazarus Muller leur est illecq donné pour chef par led. Prince. Il m'a présenté plusieurs bonnes conditions qui ne sont poinet à refuser. Il leur manquent encores les l^{res} patentes de l'Empereur. Et combien qu'ils estoient bien deliberez de partir sans icelles, toutesfois leur ay si bien remonstré certaines scrupules des institutions Imples, qu'ils ont pour ceste cause despesché quelqu'ung vers la court dud. Empereur. *Et quia per hunc Tabellionem paullo liberior scribendi copia mihi data est*, je puis bien escrire que se traitent icy beaucoup d'estranges pratiques, que ne se peuvent bonnement escrire. Et ores que S. M. I. ayt escript de Vienne le ij de Decembre aux Estatz, comme aussy le Sr Don Johan d'Austria, qu'elle avoit donné charge aux Ambassrs de Liege, Juliers, le Sr de Winnenbergh et son marchal de court, qui at arrivé en Anvers le ix^e du present, pour traioter plus amplemt de la paix et cependant imposer aux deux parties *armorum cessationem*; si ne peult-il toutesfois entrer en mon opinion que chose fructueuse en debvra suyvre, combien que l'on s'arreste fermement sur l'entretene^mt de la pacification de Gand, et que les Hollandois et Zelandois se remectent à icelle, endroict la religion *censuræ omnium ordinum Belgiae*; d'aultant que leur Cape genl, *qui tamen fere omnium animos et possidet et regit* cerche des adhérens dadvantage.